

Contrôle du « PASSE-SANITAIRE » dans les gares ? SUD-Rail dénonce une nouvelle mise en danger des agents.

Le gouvernement a décidé que les usagers qui empruntent les transports ferroviaires « de longues distances » verraient leurs « passes sanitaires » vérifiés. A nouveau, le gouvernement fait preuve d'une méconnaissance des chemins de fer : mettre en place un contrôle de cette sorte n'est pas si simple.

L'entreprise a retenu que les usagers de certains trains verraient leurs « passes-sanitaires » vérifiés avant le contrôle des titres de transport par les agents SNCF.

Pour SUD-Rail, cette vérification n'est pas réalisable en amont des trains, y compris par les agents des gares sont déjà bien occupés par les missions habituelles à réaliser alors que les effectifs sont déjà exsangues.

La direction a envisagé faire appel aux volontaires de l'info ou de recruter des CDD la vérification des « passes sanitaires ». Dans les « grandes » gares, le contrôle serait sous-traité à City-One.

Depuis la confirmation de l'arrivée en 2020 de la pandémie en Europe, SUD-Rail revendique l'application du code du travail en matière de prévention des risques. La direction de la SNCF et l'Etat ont mis des mois à prendre des mesures insuffisantes y compris pour modifier les conditions d'exercice de notre métier. Ces mesures de prévention doivent pourtant être revues afin de se prémunir de tout danger de contamination au travail. SUD-Rail constate une mauvaise appréhension par la direction SNCF et par l'Etat des modalités de propagation de la maladie. **Le coronavirus se propage quasi exclusivement dans l'air.** L'Etat comme l'entreprise manquent à informer sur le fait que des particules virales peuvent rester dans l'air jusqu'à 6h.

Les mesures principales de prévention du risque sont donc

- ⇒ de **porter un masque**. Différents types de masques existent, les masques FFP2 sont les plus adaptés pour protéger les autres et se protéger, la SNCF ne fournit que des chirurgicaux.
- ⇒ d'**aérer constamment les lieux clos** et de vérifier cette aération avec un appareil qui mesure le taux de CO2.

Au travail *comme partout*, pour réduire le risque, il faut éviter de se regrouper en lieu clos. L'entreprise a la responsabilité d'**organiser le travail en le faisant évoluer pour que le risque de contamination y soit modéré**. Elle doit aussi communiquer en ce sens : ce n'est toujours pas fait alors que les connaissances scientifiques et techniques évoluent.

Déclaration de la maladie professionnelle pour tous les agents contaminés au travail !

L'entreprise doit mener les enquêtes pour **rechercher les chaînes de contamination** dès qu'un agent est contaminé. Le lieu et les modalités de contamination doivent être recherchés. En ce mois d'août 2021 cela n'est toujours pas le cas, qu'attend la direction ? Au-delà du danger mortel de cette maladie, certaines personnes souffrent de **COVID long**. La durée et les conséquences y compris d'éventuels handicaps et inaptitudes sont difficilement anticipables et rend d'autant plus nécessaire la **déclaration de la maladie professionnelle** dès lors que la contamination aurait eu lieu sur le lieu de travail. Ne pas mettre en place la recherche des conditions et du lieu de la contamination ne permet pas de comprendre ce qui doit être amélioré.

La direction SNCF comme l'Etat reste dans l'attente afin de faire des économies à brève échéance. Les décisions prises sont désastreuses pour les personnes mais aussi pour l'économie, le commerce et les entreprises.

Constat de défaillance de l'Etat dans la gestion de la pandémie.

L'Etat comme les entreprises ne mettent pas en place les mesures de prévention adaptées au risque COVID. SUD-Rail juge inconvenant de menacer les agents des entreprises alors même que la pandémie court. Si 2,5 milliards de personnes ont été vaccinés sur la planète, il convient aux gouvernements de se remettre en question, **aux Etats de garantir à toutes et tous un accès libre et gratuit aux vaccins**. Trop de personnes au niveau mondial et **même en France** n'ont pas la possibilité d'être vaccinées. Il est inconvenant devant tant de médiocrité dans la gestion de la pandémie qu'il puisse être envisagé que les travailleurs qui constamment tentent de se protéger au quotidien et subissent cette pandémie, soient menacés et potentiellement voir leurs contrats de travail même suspendus alors que de nombreux salariéEs sont victimes des décisions erratiques de l'Etat.



Pour la fédération SUD-Rail aucun travailleur du rail ne doit être mis en danger pour vérifier un « passe-sanitaire ».